

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

L'approvisionnement en farine des boulangers de Saint-Cloud pendant la période de grève

Le 13 novembre 1947, le personnel des Grands Moulins de Paris et de Corbeil ainsi que celui de diverses minoteries chargées de l'approvisionnement en farine de certaines communes de Seine-et-Oise, dont Saint-Cloud, se mettait en grève. De leur côté, les transporteurs de farine en provenance de ces établissements, décidaient également de faire la grève. Les livraisons de farine ne se faisant plus, par suite de cet arrêt de travail, et la population risquant de manquer de pain, la Municipalité prit contact, le 14 novembre, avec les boulangers de la localité pour connaître leur stock de farine et savoir pendant combien de jours ils pourraient approvisionner les habitants en pain.

Sur onze boulangers : un faisait connaître qu'il n'avait plus du tout de farine et qu'il allait être obligé de fermer le soir même; deux autres signalaient qu'ils n'avaient de la farine que pour un jour seulement; les stocks détenus par le reste des boulangers ne permettaient de faire du pain pour l'ensemble de la population que pour trois jours au maximum. Il fallait donc agir d'urgence auprès des Pouvoirs Publics. Pour parer au plus pressé, un des boulangers prêta de la farine à celui qui en était complètement démuné, de manière à ce qu'il ne fermât pas son magasin.

Le 15 novembre, nous alertâmes les Services du Ravitaillement Général, à Versailles et intervenions auprès du Groupement des Farines, à Paris. Ce groupement ayant déclaré ne pouvoir rien faire présentement, nous avons insisté auprès du Directeur du Ravitaillement Général qui a bien voulu nous permettre de prendre aux Moulins de Dourdan, 35 quintaux de farine. Il s'agissait toutefois, de faire transporter cette denrée précieuse par nos propres moyens. M. POUSSEUR, entrepreneur de transports à Saint-Cloud, pressenti par nous, a bien voulu, pour rendre service, abandonner des transports moins urgents et effectuer la livraison de nos 35 quintaux, le 17 novembre. Nous le remercions chaleureusement.

Seulement, qu'était-ce que 35 quintaux de farine quand il en faut près de 50 par jour ? Pas grand chose.

Le 17 au soir, nous intervenions donc à nouveau auprès du Directeur du Ravitaillement Général qui nous fit obtenir 50 quintaux à Dourdan, en déclarant qu'il rencontrait lui-même de grandes difficultés pour assurer l'approvisionnement, du fait de la fermeture des Moulins de Dourdan, à leur tour en grève, et qu'il nous conseillait de réduire la ration de pain à 100 grammes. Une décision municipale

intervint donc le 18 novembre, en vue de ramener la ration à 100 grammes par personne, mais ne fut pa suivie d'effets, car dès le lendemain, 19 novembre, nous engagions des pourparlers, non plus avec le Ravitaillement Général de Seine-et-Oise, mais avec le Groupement de la Farine, à Paris, qui avait eu le temps de s'organiser. Nous obtenions alors, après avoir beaucoup insisté, une attribution de 120 quintaux dont 48 pour Garches, à prendre aux Moulins de Gommecourt, au nord du département de Seine-et-Oise, à la limite du département de l'Eure. Il fallait donc assurer ce nouveau transport. Comme il s'agissait d'une longue distance à parcourir, le transporteur ne pouvait le faire que s'il percevait du carburant en conséquence. Nous entreprîmes aussitôt de nouvelles démarches auprès des services compétents et nous pûmes avoir 100 litres d'essence. Le transport s'effectua le 20 novembre.

Le 21 novembre, au matin, nous intervenions à nouveau auprès du Ravitaillement Général et nous obtenions 40 quintaux à prendre à Saint-Cyr-l'École. Ces 40 quintaux ont été transportés et livrés le 21 novembre.

Par la suite, multipliant nos démarches, tant auprès du Directeur du Ravitaillement Général que du Groupement des Farines, à Paris, nous pûmes obtenir 60 quintaux de farine les 24, 25, 26, 27, 28 et 29 novembre, à condition, bien entendu, d'assurer le transport.

Donc, malgré les difficultés rencontrées, nous avons fait livrer à Saint-Cloud, du 17 au 29 novembre, 617 quintaux de farine, ce qui a permis aux boulangers d'honorer les tickets de pain et de ne pas fermer leur établissement. A signaler qu'à Saint-Cloud, aucune boulangerie ne fut fermée, alors que dans beaucoup de communes voisines, c'est dans la proportion de 50, 60 et même 80 % que les fermetures des boulangeries eurent lieu pour manque de farine.

Si nous indiquons à nos lecteurs comment fut effectué l'approvisionnement des boulangers de Saint-Cloud en farine, alors que les Moulins de Paris, Corbeil et Dourdan, chargés de cet approvisionnement étaient en grève, ce n'est pas pour en tirer vanité, mais simplement pour les tenir au courant de ce qui se passe à Saint-Cloud et aussi pour qu'ils se rendent compte que tout n'est pas aussi simple qu'ils pourraient le penser.

Les ordures ménagères en période de grève

Le lundi 1^{er} décembre, nos conducteurs de bennes à ordures ménagères, se présentèrent comme d'habitude avec leur chargement à l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux, où il leur fut répondu que l'usine était en grève et que l'on n'acceptait pas les ordures. Ils retournèrent donc leur chargement à Saint-Cloud. Comme nous voulions récupérer nos camions afin d'assurer l'enlèvement des ordures ménagères le lendemain, il nous fallait trouver, de toute urgence, une décharge publique. Nous nous rendîmes à Nanterre, où il existe plusieurs décharges publiques, et nous pûmes, après avoir parlé en divers endroits, nous débarrasser de nos détritus. Le mardi 2 décembre, nos camions y retournèrent après la collecte, et nous apprîmes qu'un piquet de grève empêchait le déchargement. Nous nous rendîmes à nouveau sur les lieux où l'on nous indiqua, qu'à la suite d'une intervention de la Municipalité, il n'était pas possible d'accepter des ordures ménagères à Nanterre, mais seulement des gravois. Nos camions firent demi-tour et nous dûmes chercher une nouvelle décharge : celle-ci fut trouvée à 10 kilomètres de Saint-Cloud.

La défaillance de la « Société de Traitement Industriel des Résidus Urbains » (Société nationalisée), qui nous réclame 136 francs par tonne pour prendre nos ordures ménagères, alors que pour un mètre cube de gravois à une décharge ordinaire, il n'est réclamé que 20 francs, nous donne l'occasion de réétudier le pro-

blème d'évacuation des ordures ménagères et probablement de réaliser des économies appréciables.

Actuellement, nous collectons en moyenne 200 tonnes d'ordures ménagères par mois, ce qui entraîne une dépense de $220 \times 136 \times 12 = 360.000$ francs en chiffres ronds, et encore on nous a laissé entrevoir que le prix de 136 francs réclamé par tonne serait probablement porté, au 1^{er} janvier 1948, à 150 francs et peut-être à 180 francs; la dépense serait alors de plus de 400.000 fr.

De même que pour la farine, nous tenons à ce que nos lecteurs soient informés de cet état de choses en ce qui concerne les ordures ménagères.

Puisque nous en sommes sur le chapitre des grèves et de leur répercussion sur la vie publique, nous signalerons avec plaisir, que le personnel de la voirie de Saint-Cloud (cantonniers, boueurs, chauffeurs et mécaniciens) a décidé, à la suite d'un vote à scrutin secret, de ne pas faire grève. Quant au personnel de la mairie, faisant preuve d'un très bon esprit, il n'a, à aucun moment, manifesté le désir d'abandonner le travail et n'a pas eu à se prononcer pour ou contre la grève. Nous remercions tout le personnel municipal de sa parfaite tenue, de sa conscience et de son dévouement à la chose publique, et nous sommes persuadés qu'en ce qui concerne le personnel de la voirie, la population aura à cœur, à l'occasion du 1^{er} janvier, de lui témoigner toute sa satisfaction.

Eclairage public

Actes de vandalisme

Malgré les efforts des services d'entretien du réseau d'éclairage public, de nombreuses plaintes ont été enregistrées au sujet de l'éclairage défectueux de certains quartiers de la ville.

Il nous paraît utile de porter à la connaissance de la population clodoaldienne, les motifs de l'extinction anormale des foyers lumineux.

Nous signalons en premier lieu, les délestages assez fréquents opérés sur certains secteurs, en application des restrictions d'électricité, délestages accentués actuellement en raison des grèves.

Par ailleurs, il a été constaté que des sabotages avaient été commis sur de nombreux foyers lumineux, en particulier, avenue de Longchamp, où des réflecteurs et ampoules ont été brisés. Notons également que dans certaines rues, notamment à Montretout, les portes qui avaient été munies d'un dispositif de fermeture de sécurité ont été forcées et arrachées et les fusibles commandant l'alimentation des lampadaires, enlevés.

Signalons enfin, que les installations d'éclairage au gaz de ville du quai de Sèvres, ont fait l'objet de vols et de dégradations.

Les services de police exercent actuellement une surveillance toute particulière sur l'ensemble du réseau.

Afin de remédier à cet état de fait, les Clodoaldiens sont invités à aider, dans la mesure du possible, à faire respecter les installations publiques, en faisant connaître aux services compétents de la Mairie, les actes de vandalisme dont ils auraient pu être témoins.

Fêtes de Noël 1947

Repas de l'Amitié

Le programme des fêtes organisées à Saint-Cloud par la Municipalité, à l'occasion de Noël 1947, est le suivant :

POUR LES ENFANTS

Vendredi 19 Décembre, après-midi

Des Arbres seront organisés dans les écoles : au Groupe du Centre, au Groupe de Montretout et au Groupe des Coteaux, ainsi qu'à la Mairie, pour les enfants de 3 à 7 ans, auxquels des jouets seront distribués. Des guignols amuseront nos petits.

Samedi 20 Décembre, après-midi

Fête au Cinéma « Le Régent », où un Arbre de Noël sera installé, en faveur des enfants de toutes les écoles âgés de plus de 7 ans et moins de 15 ans. Deux séances sont prévues, au cours desquelles des clowns divertiront les enfants. Un film sera en outre projeté.

La première séance aura lieu à 13 h. 15 pour les enfants des Groupes Scolaires des Coteaux, Montretout, les Cours Racine, Cours des Coteaux et Ecole Active. La deuxième séance aura lieu à 16 h. 15 pour les enfants du Groupe Scolaire du Centre, Institution Maintenon, le Lycée de garçons et filles, l'Ecole Saint-Joseph et les Enfants du Centre Marion.

POUR LES ANCIENS

Le Dimanche 28 Décembre, à 12 h. 30

aura lieu à la Salle Municipale de Gymnastique, qui sera aménagée pour la circonstance et chauffée, le *Repas de l'Amitié*, offert gracieusement à tous les habitants de Saint-Cloud, des deux sexes, âgés de plus de 65 ans, sans distinction de classe ou de rang social.

Les Membres du Conseil Municipal et de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance sont heureux de manifester ainsi à leurs aînés, leurs sentiments de reconnaissance. Ils espèrent que tous ceux et toutes celles qui le pourront assisteront à ce repas à l'issue duquel des artistes se feront entendre. Une sauterie sera également organisée afin que nos aînés emportent de cette journée un excellent souvenir.

Comme l'an passé, les jeunes membres de la Croix-Rouge assureront le service.

Les personnes qui auront la possibilité d'assister à ce repas fraternel, sont priées de se faire inscrire à la Mairie, 2^e bureau, avant le 20 décembre. Celles qui seraient dans l'impossibilité de se déplacer voudront bien en informer la Mairie.

Un repas semblable sera également servi à la Maison Lelégard, aux pensionnaires de cet établissement.

Le décès du Général LECLERC de HAUTECLOQUE

Le Maire a adressé, au nom de la ville de Saint-Cloud, le télégramme suivant à Madame la Générale LECLERC DE HAUTECLOQUE, 26, avenue Kléber, à Paris :

« La ville de Saint-Cloud adresse à Madame la Générale LECLERC DE HAUTECLOQUE, ses condoléances émues et exprime ses regrets de voir la France privée d'un de ses meilleurs serviteurs. »

Samedi, dimanche et lundi, 6, 7 et 8 décembre, à l'occasion des obsèques, les drapeaux placés sur les édifices municipaux ont été mis en berne.

La Municipalité a l'intention de demander au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, de donner le nom du Général LECLERC à une avenue de Saint-Cloud et de faire construire une stèle ou un ouvrage sur lequel pourrait être apposée une plaque commémorant l'arrivée à Saint-Cloud, en 1944, des troupes de ce grand serviteur de la Patrie et libérateur de notre cité.

Cette stèle ou plaque commémorative pourrait être placée à l'entrée de Saint-Cloud, sur la route nationale 185, au droit de la grille d'Orléans, car c'est précisément par cette route que sont arrivées les troupes libératrices.

La Ville en profiterait pour faire arranger cette entrée du parc, en accord avec les Ponts et Chaussées, de façon à former un square qui prendrait pour nom celui du Général LECLERC.

A cette occasion, un fonds de concours serait ouvert, afin que tous ceux de nos concitoyens qui le désireraient puissent participer directement à l'érection de ce monument du Souvenir.

La Mairie a déjà recueilli des fonds de personnes qui sont venues spontanément offrir leur concours financier à ce projet.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de la suite qui sera donnée à la proposition municipale.

Ravitaillement et Rationnement

Diverses mesures viennent d'être prises par l'Autorité Supérieure concernant le ravitaillement et rationnement.

1° Suppression du régime « Suralimentation ».

Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise a fait connaître que le régime « Suralimentation » était supprimé à la date du 15 novembre 1947, conformément aux instructions qui lui ont été données par les Services ministériels du Ravitaillement Général.

2° Chaussures

Les chaussures « usage-ville » sont désormais en vente libre. Seules, restent soumises au rationnement, les chaussures « usage-travail », les chaussures de sport et les chaussures orthopédiques.

3° Remise du pétrole en vente contrôlé

Pour l'éclairage domestique d'un foyer dépourvu de tout autre moyen d'éclairage : gaz et électricité, il est accordé mensuellement deux litres de pétrole.

Aucune attribution de pétrole ne peut être faite pour les coupures de courant.

Des attributions exceptionnelles pourront être accordées pour des cas particuliers. Se renseigner à la Mairie, service du Ravitaillement.

4° Alcool à brûler

Il est attribué trimestriellement de l'alcool à brûler pour les catégories désignées ci-après :

Foyers sans gaz, foyers avec cuisine faite à l'électricité, compagnons prenant leurs repas sur les chantiers.

DÉLIVRANCE DE BISCOTTES AUX MALADES SUR PRESCRIPTIONS MÉDICALES

Par circulaire du 26 novembre 1947, M. le Préfet vient de rappeler que seule la fabrication des *biscottes industrielles demeure autorisée*.

A partir du 1^{er} décembre, ces produits sont réservés aux seuls malades sur prescription médicale.

Rationnement. — Ne pourront être mises en vente contre tickets de pain que les biscottes de fabrication industrielle sous paquetage d'origine, portant la marque du fabricant ainsi que le prix de vente au consommateur. Le taux d'échange est fixé par l'arrêté mensuel sur le taux des rations. Il s'établit actuellement à 50 gr. de ces produits en échange de 100 grammes de tickets de pain.

Modalités de délivrance. — Ces biscottes sont délivrées obligatoirement sur dépôt d'un certificat médical et en échange des tickets de pain du malade selon l'état de santé, le certificat peut être établi pour une durée variant de un à deux mois.

Le malade bénéficiant d'un certificat prescrivant des biscottes doit déposer chez le commerçant où il désire s'approvisionner, le certificat ainsi que les tickets de pain correspondant à la période pour laquelle le régime est prescrit. Les tickets de pain devront être présentés par mois ou par trimestre entier. La remise des tickets de pain découpés sera sans valeur pour le réapprovisionnement des commerçants.

L'attention des malades est appelée sur le fait que les certificats médicaux prescrivant l'usage des biscottes ne leur seront pas rendus et qu'en conséquence, ils de-

vront demander, s'il y a lieu, à leur médecin traitant, un certificat spécial à cet effet.

Commerçants habilités à la vente des biscottes. — Tous les commerçants qui vendaient effectivement des biscottes industrielles sont habilités à délivrer ces produits aux malades.

DISTRIBUTION DE BOIS DE CHAUFFAGE AUX CATÉGORIES PRIORITAIRES SUIVANTES

- Enfants de moins d'un an.
- Vieillards de plus de 70 ans.
- Femmes enceintes titulaires de la carte de grossesse.
- Mutilés 100 %.

Les catégories indiquées ci-dessus pourront obtenir à la Mairie, la délivrance de bons de bois de 100 kilos qui pourront être honorés par les charbonniers de leur choix.

Ces derniers auront l'entière responsabilité de leur livraison, aussi bien comme qualité que comme quantité et devront se conformer aux prix donnés par le *Bulletin Officiel de Seine-et-Oise*, n° 41, du 11 octobre 1947, c'est-à-dire :

Bois pris au chantier :

En 114 cm.	271 fr. 50 les 100 kilos
Scié deux traits. . .	299 francs les 100 kilos

Bois livré à domicile :

En 114 cm.	287 fr. 50 les 100 kilos
Scié deux traits. . .	320 francs les 100 kilos

COURS PROFESSIONNELS DU BATIMENT

Il est porté à la connaissance des intéressés que les cours d'enseignement professionnel du bâtiment reprendront le 15 décembre prochain. Ils auront lieu à l'école des garçons du groupe du Centre, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, de 18 h. à 19 h. 30.

La direction de ces cours demande instamment aux parents des élèves comme aux employeurs, de veiller à l'assiduité des apprentis qui, aux termes des contrats d'apprentissage qui les lient avec leurs patrons, sont tenus de suivre ces cours, lesquels doivent les mener obligatoirement à être candidats au Certificat d'Aptitude Professionnelle après la troisième année de cours.

Chaque employeur établira la liste de ses apprentis et la transmettra à la direction (M. DISCOUR, 6, rue Emile-Verhaeren).

Compte-rendu analytique de la Séance du Conseil municipal

Séance du 7 Novembre

Présents : MM. CHAVETON, Maire; ROLLIN, LAROUÉ, MONSEL, SCHREDER, adjoints; DEVÈZE, Mlle LAFLANCHE; MM. BERGER, BEAU-BOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, GALATAUD, CONSTANTIN, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, POTTIER, DUCHESNE, LE GUEN, MONNIER, FINELLE.

Secrétaire : M. DEVÈZE.

Le Conseil, délibérant sur les questions portées à l'ordre du jour :

1° Procède au scrutin secret à l'élection des différents délégués du Conseil Municipal :

a) Deux délégués à la Commission Administrative de l'hôpital-hospice de Saint-Cloud.

Candidats : MM. COLIN, administrateur sortant; BEAUFOCHER, GALATAUD, CONSTANTIN, FINELLE.

Sur 27 votants, ont obtenu :

M. COLIN	18 voix
M. BEAUFOCHER	18 voix
M. FINELLE	9 voix
M. CONSTANTIN	7 voix
M. GALATAUD	2 voix

M. COLIN et BEAUFOCHER ayant obtenu la majorité, ont été déclarés délégués à la Commission Administrative de l'hôpital-hospice de Saint-Cloud;

b) Deux délégués à la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Candidats : M. DUCROS, Mlle LAPLANCHE.

Sur 19 votants, le groupe communiste ayant déclaré s'abstenir, ont obtenu :

M. DUCROS	18 voix
Mlle LAPLANCHE	18 voix
Bulletin blanc	1

M. DUCROS et Mlle LAPLANCHE ayant obtenu la majorité, ont été déclarés délégués à la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

c) Cinq délégués à la Caisse des Ecoles Publiques,

Candidats : MM. DUCROS, DEVÈZE, MONSEL, ROLLIN, Mlle LAPLANCHE; MM. MONNIER, CONSTANTIN.

Sur 27 votants, ont obtenu :

M. MONNIER	27 voix
M. DUCROS	21 voix
M. MONSEL	21 voix
M. DEVÈZE	18 voix
M. ROLLIN	18 voix
M. CONSTANTIN	9 voix

MM. MONNIER, DUCROS, MONSEL, DEVÈZE, ROLLIN, ayant obtenu la majorité, ont été déclarés délégués à la Caisse des Ecoles Publiques;

d) Un délégué titulaire, un délégué suppléant au Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour le gaz.

Candidats : MM. BERGER, CHAUVEAU.

Sur 18 votants, ont obtenu :

M. BERGER	18 voix
M. CHAUVEAU	18 voix

M. BERGER a été déclaré délégué titulaire; M. CHAUVEAU délégué suppléant;

e) Deux délégués au Syndicat Intercommunal du rû de Vaucresson.

Candidats : MM. MARIN et DISCOUR.

Sur 18 votants, ont obtenu :

M. MARIN	18 voix
M. DISCOUR	18 voix

MM. MARIN et DISCOUR ont été déclarés délégués au Syndicat en question;

f) Un délégué à la Commission administrative de révision de la liste électorale.

Candidat : M. COLIN.

Sur 18 votants, M. COLIN ayant obtenu 18 voix, a été déclaré délégué à ladite commission;

g) Deux délégués à la Commission de jugement de la liste électorale.

Candidats : MM. PETIT, LAURENCE.

Sur 18 votants, ont obtenu :

M. PETIT	18 voix
M. LAURENCE	18 voix

MM. PETIT et LAURENCE ont été déclarés délégués à la Commission en question.

h) Délégués au Conseil de discipline : 1 titulaire, 1 suppléant.

Candidats : MM. PETIT, DISCOUR.

Sur 18 votants, ont obtenu :

M. PETIT	18 voix
M. DISCOUR	18 voix

M. PETIT a été déclaré délégué titulaire; M. DISCOUR, délégué suppléant;

i) Quatre délégués au Conseil d'administration de la Culture Populaire.

Candidats : MM. LAURENCE, DUCROS, MONSEL, DEVÈZE, FINELLE. M. DEVÈZE retire sa candidature.

Sur 21 votants, ont obtenu :

M. DUCROS	21 voix
M. MONSEL	21 voix
M. LAURENCE	18 voix
M. FINELLE	18 voix

MM. DUCROS, MONSEL, LAURENCE et FINELLE ont été déclarés délégués au Conseil d'administration de la Culture Populaire;

j) Deux délégués à la Commission locale des Cours Professionnels.

Candidats : MM. DISCOUR, ROLLIN.

Sur 18 votants, ont obtenu :

DISCOUR	18 voix
ROLLIN	18 voix

MM. DISCOUR et ROLLIN ont été déclarés délégués à ladite Commission.

2° Constitution des Commissions :

Le Maire indique que la représentation proportionnelle sera appliquée dans les commissions qui sont composées de 9 membres, pour la commission des finances et celle des travaux et de 7 membres pour les commissions des œuvres sociales et de la famille, commission des fêtes et sports, commission du personnel. Sur la demande du groupe communiste, le Conseil décide de porter les dernières commissions à 9 membres. Les élus du groupe communiste demandent alors une suspension de séance pour se concerter au sujet de ces commissions. Après la reprise de la séance, les cinq commissions sont ainsi constituées à l'unanimité et après vote à mains levées :

Commission des finances : MM. ROLLIN, CLEMENTEL, BERGER, DUCROS, PETIT, MONSEL, CONSTANTIN, GALATAUD, MONNIER.

Commission des travaux : MM. COLIN, OBLE, DISCOUR, SCHREDER, BEAUFOCHER, DEVÈZE, POTTIER, COMEAU, LE GUEN.

Commission des fêtes et sports : MM. MONSEL, BEAUFOCHER, MARIN, CHAUVEAU, DUCROS, OBLE, COMEAU, DUCHESNE, LE GUEN.

Commission des œuvres sociales et de la famille : MM. ROLLIN, Mlle LAPLANCHE, MM. LAURENCE, DEVÈZE, CLEMENTEL, PETIT, CONSTANTIN, Mme NOSLEY, M. MONNIER.

Commission du personnel : MM. COLIN, DISCOUR, OBLE, BEAUFOCHER, DUCROS, BERGER, CONSTANTIN, POTTIER, FINELLE.

Désignation de 24 personnes prises au sein du Conseil ou en dehors pour constituer la commission des impôts directs : 12 titulaires, 12 suppléants.

Ont été désignés à l'unanimité, après vote à mains levées :
2 agriculteurs : 1 titulaire : M. FRONT; 1 suppléant : M. THOMAS.

4 commerçants ou anciens commerçants : 2 titulaires : M. BENOIT, M. DUCÉURJOLY; 2 suppléants : M. SOREAU, M. LE BOURVELLEC.

8 ouvriers et employés : 4 titulaires : M. PERNOT, M. CHEROUVRIER, M. GLUCK, M. LECAT J.-P.; 4 suppléants : M. ROFFI, M. NAUDIN, M. CADET, M. POULET.

4 propriétaires : 2 titulaires : M. BEAUFOCHER, M. BRUNETAUD; 2 suppléants : M. DANGLES, M. ROBIN.

2 représentants de la famille : 1 titulaire : M. CADO; 1 suppléant : M. RHONE.

4 forains : 2 titulaires : M. RIDOUX, M. BEAUDOUX; 2 suppléants : M. SERVANT, M. RENSON.

Désignation de 12 membres pour le Conseil des Amis du Musée de Saint-Cloud.

Personnes proposées par le Maire :

M. BRUNAU, BONDY, QUENOT, MAILLET MARIE, BENEZECH père, ANNET, D^r DEBAT, BENOIT, LAURENCE, DEVÈZE, ANTONAT, citoyen d'honneur de Saint-Cloud.

Proposés par le groupe communiste :

Mme DE GROLIER, Mme Zélia DUCHESNE, M. POTTIER.

Proposés par le groupe socialiste :

M. JOSSET.

Le Maire demande le maintien des 12 personnes proposées par lui. Après vote à mains levées, ont été désignés :

M. BRUNAU, BONDY, QUENOT, MAILLET MARIE, BENEZECH père, ANNET, D^r DEBAT, BENOIT, LAURENCE, DEVÈZE, ANTONAT.

Le groupe communiste et le groupe socialistes votent contre.

Constitution de la Commission d'assainissement du marché (contrôle des prix) : 4 membres.

Ont été désignés à l'unanimité, après vote à mains levées : MM. ROLLIN, PETIT, CHAUVEAU, POTTIER.

Commission des trois marchés de Saint-Cloud : 7 membres.

Ont été désignés à l'unanimité, après vote à mains levées : MM. BEAUFOCHER, DUCROS, MONSEL, CHAUVEAU, ROLLIN, DUCHESNE, LE GUEN.

Commission du logement :

A la suite des explications fournies à la demande de M. LE GUEN, par M. ROLLIN, adjoint, chargé des questions de logement, M. LE GUEN fait des propositions et des remarques au sujet de la représentation dans cette commission des locataires et des prioritaires. Ensuite, le groupe communiste présente un vœu. Après discussion et modification, le Conseil, à l'unanimité, s'est rallié au texte suivant :

« Le Conseil,

« Considérant que la commission municipale du logement « était composée jusqu'à ce jour de 6 conseillers municipaux et « d'un représentant des locataires ainsi que d'un représentant des « propriétaires;

Cérémonies et Manifestations des 10 et 11 Novembre 1947

« Considérant qu'il est normal que les catégories de prioritaires soient représentées dans cette commission;

« Décide que cette commission municipale du logement sera réorganisée et élargie et que, pour éviter toute contestation et tout favoritisme, le compte rendu des travaux de cette commission sera publié mensuellement dans le *Bulletin Municipal* et sur les panneaux d'affichage de la ville;

« Que sera publié dans les mêmes conditions et aux mêmes périodes, les listes des bénéficiaires;

« Qu'aucun local, sauf en ce qui concerne les locations régulières, ne sera accordé sans l'avis de ladite commission (sauf « cas d'urgence où le service municipal compétent estime devoir entamer immédiatement la procédure de réquisition »).

La commission a été ainsi constituée, à l'unanimité, après vote à mains levées :

MM. ROLLIN, DISCOUR, LAURENCE, PETIT, Mme NOSLEY, MM. CONSTANTIN, LE GUEN; deux représentants des locataires, deux représentants des prioritaires, deux représentants des propriétaires à désigner par les différents groupements.

3° *Nomination d'une commission d'enquête pour l'examen des conditions d'acquisition de la propriété de Charbonnière.*

Ont été désignés pour faire partie de cette commission composée de 8 membres du Conseil Municipal :

Du groupe de la majorité : MM. LAURENCE, DUCROS, DISCOUR, DEVÈZE.

Du groupe de la minorité : MM. COMEAU, CONSTANTIN, POTIER, LE GUEN.

Il a été décidé de demander à M. le Préfet de Seine-et-Oise de désigner un chef de service de la Préfecture, le Directeur Départemental de la population, par exemple, pour présider cette commission.

4° Décide par 21 voix contre 6, celles du groupe communiste, d'approuver le projet présenté par le Maire concernant l'exécution d'urgence de travaux d'aménagement de bureaux dans la mairie, de façon à placer, sans plus attendre, le Service social au rez-de-chaussée, de même que tous les services administratifs; les bureaux du maire, des adjoints et du secrétaire général étant installés au premier étage, dans l'ancienne salle du musée. Décide toutefois, sur la proposition de M. MONNIER, de faire examiner le projet par la commission des travaux;

5° Décide, après discussion et interventions de MM. DUCHESNE, FINELLE, GALATAUD et LE GUEN, de renvoyer à la commission des œuvres sociales et du service du logement, la question de récupération des locaux situés rue du Docteur-Desfossez, actuellement attribués au Comité de Libération et occupés par intermittence, récupération demandée au Président du Comité de Libération, en vue de l'installation dans ces locaux, du service d'aide aux mères, appelé à rendre d'énormes services aux familles clodoaldiennes;

6° Décide, à l'unanimité, sur la demande de la Municipalité, de céder gratuitement au Bureau de Bienfaisance, 200 stères de bois de chauffage sur le stock détenu par la ville et provenant des coupes à Charbonnière, en vue de l'attribution par le Bureau de Bienfaisance à ses bénéficiaires, ainsi qu'aux personnes dans le besoin, de moyens de chauffage;

7° Décide de renvoyer aux commissions compétentes, aux fins d'étude, un certain nombre de vœux présentés par le groupe communiste. Adopte, à l'unanimité, le vœu suivant présenté par M. DUCHESNE, au nom du groupe communiste :

« Au jour anniversaire de la victoire de 1918, le Conseil Municipal de Saint-Cloud, certain d'interpréter fidèlement les sentiments de la population clodoaldienne, adresse aux anciens combattants de première guerre mondiale, l'expression de sa vive admiration. Il tient ainsi à joindre à celui de la nation entière, son témoignage de reconnaissance envers ceux qui libèrent le pays des envahisseurs.

« Il confond en un même hommage de gratitude, les héros des deux guerres, ceux de la Marne et de Sedan, de Verdun et de Dunkerque et de Rhin-Danube, ceux des Dardanelles et de Salonique à ceux d'Afrique et d'Italie.

« Il salue enfin le peuple français qui, malgré l'odieuse trahison vichyste, « est resté, dans son immense majorité, fidèle à la patrie profanée. »

« Le Conseil Municipal de Saint-Cloud assure les familles endeuillées de sa profonde sollicitude et de son respect; il s'incline devant le sacrifice de nos héros tombés pour que la France reste un pays libre, indépendant et démocratique. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 8 novembre, à 1 h. 15.

Saint-Cloud, le 12 Novembre 1947.

Pour copie conforme :

Le Maire, F. CHAVETON.

Le Secrétaire, Michel DEVÈZE.

Le 10 novembre, le Comité d'entente des Anciens Combattants de Saint-Cloud organisa une Cérémonie de la Flamme.

A 19 h. 30, au carrefour Magenta, un flambeau venant de l'Arc de Triomphe et porté par les Combattants Volontaires fut reçu.

Le cortège, composé de toutes les Associations d'Anciens Combattants des deux guerres, des Médailleurs Militaires, de Résistance, des Déportés et des Prisonniers, se rendit de la place Magenta au Monument aux Morts, place de l'Eglise, où la Flamme du Souvenir fut allumée par M. FABRIZI, nouveau Président du Comité d'Entente pour l'année 1947-48, à qui le flambeau était passé par M. HOUEL, Président sortant. Le Monument aux Morts avait été décoré pour la circonstance par les soins de la Municipalité qui avait fait placer les installations destinées à recevoir la Flamme. Des gerbes de fleurs furent déposées par M. FABRIZI et par M. LE GUEN, Président du Comité de Libération.

M. FABRIZI prononça l'allocution suivante :

Depuis sa création, à la Libération, le Comité d'Entente des Anciens Combattants de Saint-Cloud, grâce à l'activité et aux qualités de ses présidents successifs, les camarades MAILLET, des Médailleurs; FINELLE et HOUEL, des Engagés Volontaires, a fonctionné à la satisfaction générale. Cette année, votre choix s'est porté sur moi. J'essayerai de mériter la confiance que vous m'avez témoignée et m'efforcerai de suivre les traces de mes prédécesseurs.

C'est donc au nom du Comité que je prends aujourd'hui la parole devant ce monument, élevé à la mémoire de nos héros des deux guerres.

29 années se sont écoulées depuis le 11 novembre 1918. Jour inoubliable pour ceux qui l'ont vécu. Jour où dans un élan spontané et avec un enthousiasme indescriptible, tout le peuple de France fêtait la dernière des guerres.

Les poilus, les blessés, tous ceux qui étaient vêtus de bleu horizon, étaient portés en triomphe par une foule en délire.

29 ans sont passés...

Les héros de 18, ceux qui ont des droits sur nous, ne sont plus que des pauvres types oubliés de tous ceux qui les glorifiaient jadis! Tous ces héros déçus (béquillards, manchots, aveugles, gazés), poussés par la misère atroce, ont été obligés de manifester dans la rue pour rappeler au monde qu'ils existaient, qu'ils avaient faim et que les décorations n'étaient pas comestibles.

Notre pays, épuisé par la formidable saignée de 14, mis en péril par celle de 39, pillé par les Boches et leurs complices, profondément touché dans ses œuvres vives par quatre années de bombardement, traverse la crise la plus grave de son histoire.

Les grandes puissances qui possèdent tous les éléments pour aider au redressement des pays que la guerre a meurtris, et pour enrayer la famine, ne veulent pas s'unir pour mener à bien cette tâche sacrée. Elles se défient, forgent des armes nouvelles, et essaient d'entraîner dans leur sillage d'autres pays vers la grande aventure où notre planète trouvera sa fin. Et chez nous, dans le pays réputé par son équilibre et par son bon sens, les Français s'opposent en deux blocs ennemis.

Ceux que nous honorons aujourd'hui, ceux de 14-18, ceux de 39-45, n'ont pas voulu cela.

Ils se sont battus, les uns avec la fougue de la jeunesse, les autres avec le mâle courage de l'âge mûr, tous avec dans le cœur une foi ardente dans les destinées de notre pays. Ils ont donné leur vie sans regret avec la certitude que leur sacrifice ne serait pas vain. Ils se sont battus pour écraser les forces malfaisantes pour que dans le monde entier règne une ère de paix et de bonheur pour tous.

Mes chers camarades, vous qui fûtes leurs compagnons, vous qui avez vécu avec eux des heures tragiques, vous qui avez souffert avec eux, dans les tranchées, dans les stalags, dans les camps de la mort, vous tous mes amis combattants, prisonniers, mutilés, déportés, vous aussi les clandestins voulez-vous que leur sacrifice soit inutile ?

Allocution prononcée par le Maire

le 11 Novembre 1947

Je fais appel aujourd'hui à notre camaraderie du front, à cette camaraderie que rien ne doit entamer, et je vous demande de faire le serment à nos morts de faire revivre cette union. Cette union qui, seule dans la période d'amoralité que nous traversons, peut seule sauver notre pays.

Il n'y a pas deux sortes de Français. Nous sommes tous les fils d'une même mère et cette mère c'est la France.

Si nous nous unissons, nous serons assez nombreux, et nous avons assez de courage pour lutter avec succès contre les fauteurs de désordre, contre les combinards, les égoïstes, les profiteurs de la misère du peuple, et pour assurer le redressement de notre grande République.

Mes camarades, ce n'est pas moi qui parle, ce sont eux, eux, nos morts, nos héros, ils nous ont montré la voie, ils ne veulent pas que nous désertions, et certains d'être suivis, ils vous disent

M E R C I

VIVE LA FRANCE ! VIVE LA REPUBLIQUE !

Le 11 Novembre, des cérémonies organisées par le Souvenir Français, par la Municipalité et par le Comité d'Entente des Anciens Combattants eurent lieu.

A 8 h. 30, il y eut un office au Temple Protestant, à 9 h. 30, une messe à l'église.

A 10 h. 30, manifestation devant le Monument aux Morts, place de l'Eglise, comportant le dépôt d'une couronne par le Maire, la remise par le Maire d'insignes à des pères, mères, veuves et veufs des « Morts pour la France » au cours des guerres 1914-18, 1939-45.

Le Maire fit une allocution que nous reproduisons ci-après.

Un cortège, composé de la police, des sapeurs-pompiers de Saint-Cloud avec leurs drapeaux, de la Société des Trompettes « La Diane », des délégations des enfants des écoles avec, derrière eux, les drapeaux des différentes sociétés, des Scouts et Guides de France, Louveteaux, Eclaireurs, de la Municipalité, d'une partie du Conseil Municipal, du Souvenir Français, d'Associations d'Anciens Combattants, des Médailles Militaires, des Sociétés de Secours Mutuels et des Sociétés Sportives et autres, se rendit en bon ordre au monument de Montretout où une gerbe fut déposée par le Maire.

Le cortège se rendit ensuite au cimetière où des gerbes furent déposées par le Maire au Monument des Enfants de Saint-Cloud morts pour la France et au Monument du Souvenir Français.

L'après-midi, le Comité d'Entente des Anciens Combattants avait organisé une sauterie dans la grande salle de la Mairie, sauterie qui eut beaucoup de succès.

A noter que l'A.R.A.C., les Déportés politiques et l'Association des Anciens Prisonniers de Saint-Cloud, ne prirent pas part aux cérémonies officielles, mais déposèrent des gerbes au Monument aux Morts, place de l'Eglise et au cimetière.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué au succès de cette Journée du Souvenir, en particulier, le Souvenir Français et son président, M. FINELLE; le Comité d'Entente des Anciens Combattants, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, la Société de Trompettes « La Diane », les groupes de scouts et les enfants des écoles dont la belle tenue a été remarquée.

Nous signalons la présence aux cérémonies et dans le cortège, aux côtés du Maire, de M. Pierre PUJOL, Conseiller de la République, que nous remercions d'avoir bien voulu se joindre à nous pour honorer dignement le souvenir de nos morts.

Depuis ses origines, la France a traversé bien des épreuves. Vingt fois, des rivaux ont cru que c'en était fini de nous. Et pourtant toujours, nous nous sommes relevés. Placés au carrefour des grands chemins du monde, nous avons souvent entendu le pas des conquérants.

Sans remonter très loin dans l'histoire, tour à tour l'Espagne, l'Autriche, l'Angleterre, nous ont menacés, mais toujours rendus plus forts par l'adversité, nous appuyant sur notre tradition nationale, convaincus du rôle que la France doit continuer à jouer, nous avons toujours bouté dehors l'envahisseur. Le 11 Novembre nous rappelle cette victoire si chèrement acquise. Ce 11 Novembre 1918, pour beaucoup d'entre nous, c'était hier, et pourtant une nouvelle invasion des mêmes Allemands, une nouvelle occupation, totale cette fois, et une nouvelle victoire sont venues s'interposer entre ces 29 années qui nous séparent de l'armistice signée par Foch, dans la clairière de Rethondes. Avant-hier comme hier, un général français, dans des conditions différentes, avait réussi à refouler le lâche envahisseur, et rendu au monde menacé une paix favorable à la renaissance de nos idéaux de droit, de justice et de liberté.

Certes, nous l'avons payée cher cette gloire d'être les défenseurs du genre humain : ce monument en est la preuve et là-bas, sur les monts d'Alsace, sur la Somme, sur la Marne ou l'Yser, à Verdun ou plus loin encore, à Gallipoli ou en Macédoine, plus récemment dans le Rif, puis en France encore, en Lybie, en Italie et actuellement à Madagascar ou en Indochine, des milliers et des milliers de croix attestent la vitalité française. Ceux qui, dans les camps de torture, sont morts sans laisser de trace, ont droit à la même reconnaissance éternelle.

Comment se fait-il que, de ce 11 Novembre qui devrait être une fête joyeuse, qui devrait nous rappeler cette explosion de joie, cet immense soupir de soulagement, cette foule joyeuse répandue sur nos places publiques, il ne subsiste presque plus rien d'autre que le sentiment pieux du respect dû à nos glorieux morts. Est-ce la saison automnale qui fait incliner à la mélancolie ? N'est-ce pas plutôt la crainte que tous les sacrifices consentis ne nous aient amené qu'une paix qui paraît précaire. N'est-ce pas encore parce que des forces dissolvantes essayent inlassablement d'empêcher un redressement qui favoriserait l'union de tous nos citoyens ?

Ces sentiments qui existent confusément en chacun de nous font que c'est vers les morts que nous nous tournons en ce jour. Je disais l'an passé que pour que le sacrifice de nos morts ne soit pas vain, il fallait nous unir en face de ce monument, garder en nous la volonté de devenir meilleurs, de nous mettre d'accord sur les grandes idées, cultiver tout ce qui est susceptible de nous rapprocher, repousser tout ce qui tend à nous diviser. Force m'est de constater que malheureusement, la France n'a fait aucun progrès en ce sens. Toujours divisée, toujours handicapée dans son redressement, elle a marqué le pas depuis l'an dernier.

Aussi, cette fois, je me tourne vers les vivants, les survivants devrais-je dire en parlant des Anciens Combattants, je leur dis qu'ils sont à l'honneur aujourd'hui et que je rougis de penser que ce m'est un devoir de déclarer en cette place et en ce jour qu'il est scandaleux que leur sort ne soit pas meilleur.

Les mutilés n'ont pourtant pas marchandé leurs services à la patrie, le jour où ils ont été blessés, les veuves ont supporté leur vie brisée. Je sais bien qu'il faut faire des économies, mais que l'on ne frappe pas ceux que l'on sait être des gens de devoir, et qui, parce qu'ils sont des gens de devoir, ont l'habitude de souffrir en silence. Il y a dans cette façon de faire une lâcheté qui ne nous fait pas honneur. Je suis persuadé que cette injustice sera réparée; il ne faudrait pas, parce que certains intérêts matériels ont été mal défendus, que l'union des Anciens Combattants soit compromise. Le moment est venu de nous rassembler, de nous donner fraternellement la main pour l'œuvre de réparation et de reconstitution nécessaire. Que ce ne soit pas en vain que sous les plis du même drapeau nous ayons mêlé notre sang pour la même noble cause. L'union et le travail, voilà la leçon de nos morts, voilà le secret de notre renaissance, de notre relèvement et de notre nouvel essor.

On sait qu'à Saint-Cloud, le Comité local du « Souvenir Français », qui a pour président-délégué M. Robert FINELLE, est particulièrement agissant.

Outre l'entretien méticuleux des tombes du carré militaire, au cimetière (tâche sacrée de tous les jours), chaque année, à des dates déterminées, le Comité participe à toutes les cérémonies inspirées du culte des soldats avec ou sans uniforme, tombés pour la patrie, mais c'est au 11 Novembre qu'il réserve tout l'éclat et toute la ferveur que revêt généralement cette journée anniversaire d'un armistice victorieux.

Cette année encore, l'organisation de ces manifestations sur le plan communal fut parfaite. Les cérémonies religieuses au temple protestant et à l'église, furent célébrées à la fois avec simplicité et grandeur : paradoxe des pauvres choses matérielles et de la spiritualité qui les enveloppe d'une lumineuse auréole.

C'est ainsi qu'à l'église, un humble catafalque posé dans la nef centrale, représentait le cercueil d'un poilu prêt à descendre en terre : lincoeur tricolore, croix de bois plantée sur le sol et casque bleu horizon ; à l'élévation, la sonnerie *Aux Champs* frémit sous les voûtes. Au temple, plus modeste encore, mais aussi touchante, l'office se déroula dans une atmosphère d'église bombardée du front, l'édifice étant en travaux de réparation, des bâches remplaçant les murs écroulés...

Le monument aux morts des deux guerres de la place de la Mairie, ainsi que celui de 1870-71, à Montretout, reçurent fleurs magnifiques et insignes commémoratifs. Il en fut de même pour les deux autres monuments parallèles du cimetière.

Là, ces gestes déferents accomplis, le « Souvenir Français », les personnalités officielles, toutes les Associations d'Anciens Combattants et de victimes de la guerre, et la foule recueillie se réunirent à la stèle érigée à la mémoire des héros et martyrs de la guerre 1939-1945, dont les corps sont restés sans sépulture connue : monument d'une émouvante sobriété, devant lequel M. Louis POSTE, vice-président prit la parole en termes excellents.

On se rappelle que cette stèle, qui fut inaugurée l'année dernière, à pareille époque (œuvre du vice-président, M. Fernand BALLOCHE, architecte de talent), est due à la générosité de toute la population clodoaldienne.

Le Comité du « Souvenir Français » de Saint-Cloud, qui a le devoir de réunir dans un pieux sentiment les Clodoaldiens de toutes opinions politiques ou confessionnelles, fait appel aux cœurs généreux et il est persuadé que ceux-ci verseront d'eux-mêmes leur cotisation ou leur obole qui sont bien la moindre reconnaissance envers tous ceux qui payèrent de leur vie le droit à l'existence de la France.

Un Membre du Conseil,
Robert HARDOUIN.

JARDINIERS AMATEURS SEMI PROFESSIONNELS OU PROFESSIONNELS ! ATTENTION !!!

Si, pour une raison quelconque, vous ne pouvez utiliser dès son arrivée le fumier qui vous est nécessaire pour votre jardin, et que souvent vous vous êtes procuré à grand peine, n'oubliez pas de l'entasser immédiatement et de le recouvrir de terre aussitôt.

Vous y gagnerez toujours une meilleure conservation de cet engrais et dans certains cas, notamment si la période pendant laquelle il vous a été livré coïncide avec une température assez douce, vous éviterez la pullulation des mouches à fumier qui, comme cela a été constaté dernièrement, envahissent non seulement votre jardin et vos appartements, mais également les propriétés voisines et servent ainsi de véhicule à de nombreuses maladies microbiennes.

C'est donc au nom de l'intérêt sanitaire général que nous vous rappelons le principe ci-dessus, en vous demandant de veiller à sa stricte observation.

Nous profitons de cette note pour rappeler d'une façon générale, que pour les mêmes raisons, toute matière putrescible non utilisable, quelle qu'elle soit, doit être également recouverte de terre et non pas jetée sans aucune précaution dans un jardin.

Nous avons reçu de M. LECOQ, Maire de la commune de Lessay, filleule de Saint-Cloud, la lettre suivante que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos concitoyens.

MONSIEUR LE MAIRE ET CHER COLLÈGUE,

Au cours de ma première réunion plénière, tenue le 22 novembre, le Conseil Municipal de Lessay, au nom de ses habitants, a tenu à exprimer au Conseil Municipal de Saint-Cloud et à sa population, toute sa gratitude pour l'aide morale et pécuniaire qu'ils ont témoignée à leur égard depuis trois années.

Fort de cet appui, Lessay se sent moins isolé et avec ce précieux réconfort, travaillera sans relâche au relèvement moral et matériel de ses ruines.

Veillez croire, Monsieur le Maire et cher collègue, à ma plus profonde amitié et à mon meilleur souvenir.

Activités de la Maison de l'Education Populaire

Le 18 novembre, sous l'égide de la section clodoaldienne du *Mouvement Français pour l'Abondance*, MM. PROVIN et MARTIN se sont partagé une magnifique conférence sur « *Les dernières découvertes et l'économie distributive* ». Avec éloquence, les conférenciers montrent que les augmentations de salaires n'apportent aucune amélioration à la vie chère et que le seul remède réside dans une organisation où la machine multipliera la production. M. Jacques DUBOIS, Clodoaldien et président-fondateur du M.F.A., donnera, vraisemblablement courant décembre, une conférence sur « *L'Économie future* ».

Le 23 novembre, M. DEVÈZE, historien et professeur à la Sorbonne, a exposé avec éloquence et devant un public nombreux, les résultats d'une enquête qu'il a faite, à l'occasion d'une récente mission, sur « *La situation politique et économique de la Grèce 1947* ». Cette enquête, menée avec un souci évident d'objectivité, fut fort goûtée des auditeurs qui manifestèrent leur satisfaction par des applaudissements chaleureux.

Le 3 décembre, à l'instigation du *Cartel Local d'Action Laïque de Saint-Cloud*, M. René VETTER, Inspecteur général de l'Instruction Publique et Directeur de l'École Normale Supérieure de notre ville, a développé ses conceptions sur « *La Laïcité* ». Pour M. VETTER, ce mot signifie : suppression d'une multiplicité d'écoles faisant courir le risque de dresser les Français les uns contre les autres, enseignement dispensé par l'État au moyen de maîtres compétents et respectueux des convictions de chacun, culte de la liberté, amour de la République au sens le plus large du mot, communion dans tout ce qui peut rassembler les hommes et notamment foi dans la science. M. ROLLIN et M. LANDRE ont présenté, de façon très objective, le point de vue des catholiques. La conférence s'est déroulée dans une atmosphère de courtoisie et de respect mutuels.

Le 11 décembre, M. CARON, licencié en droit, a fait une causerie sur la « *Tchécoslovaquie 1947 : tableau politique et économique* ». Le compte rendu en sera donné ultérieurement.

Le 18 décembre, M. LAURENCE, publiciste colonial, fera sur « *Le Cameroun* », une conférence suivie de deux documentaires : *Le Cameroun et Grandes chasses en Afrique Equatoriale*. Cette conférence sera présidée par le prince AROUNA NJOYA et M. Charles OKALA, tous deux Conseillers de la République du Cameroun.

Théâtre

Le samedi 22 et le dimanche 23 novembre, la « Jeunesse Ouvrière Chrétienne » a donné avec un plein succès, de belles séances théâtrales. Au programme, figurait notamment : *Le Médecin de Campagne, Seuls sur la Banquise, La Nuit Orageuse, Les Belles Vacances*, etc., etc. Nos compliments aux jeunes artistes.

Les 6 et 7 décembre, « L'Amicale du Centre », qui s'était assuré le concours des « Compagnons de Saint-Genest », a obtenu un succès considérable avec *Topaze*, de Marcel PAGNOL. Tous les artistes ont magistralement triomphé des difficultés de cette pièce et un public enthousiaste, ne leur a pas ménagé ses applaudissements. Toutes nos félicitations.

Cinéma

Le 25 novembre, les « Auberges de la Jeunesse » ont passé de magnifiques films sportifs et, le 6 décembre, les « Scouts » ont également utilisé notre salle pour passer des documentaires.

Le 9 décembre, le « Ciné-Club » a passé des films d'amateurs clodoaldiens et des films scientifiques.

Bals

Le bal organisé le 22 novembre par « La Chorale de Saint-Cloud » a obtenu un brillant succès.

La matinée dansante des « J. R. F. », organisée le 23 novembre, fut également une belle réussite.

Le 14 décembre, les « Jeunesses Laïques » ont donné un bal très animé et les Lycéens en envisagent un pour le 20.

Arbres de Noël

« L'Union des Déportés » et « L'U. J. R. F. » préparent leur Arbre de Noël.

Les Agents de police préparent le leur avec matinée théâtrale, pour le 4 janvier.

Cours gratuits

Nous rappelons à nos lecteurs que des cours gratuits d'anglais, de français et de sténographie fonctionnent à la Maison de l'Éducation Populaire, aux jours et heures ci-après :

Anglais : mardi et vendredi, de 20 h. à 22 heures.

Français : mercredi et vendredi, de 20 h. à 21 h. 30.

Sténographie : jeudi, de 20 h. à 22 heures.

Les salles de cours sont chauffées.

Les Beaux-Arts

Le vernissage du 3^e Salon des « Artistes Clodoaldiens » eut lieu le samedi après-midi, 29 novembre dernier, dans les salles de la Maison de l'Éducation Populaire, parmi des personnalités éclectiques de connaisseurs, d'amateurs, de gens de goût, habitant la localité ou Paris.

M. CHAVETON présidait à cette exposition, avec, à ses côtés, M. ROLLIN, maire-adjoint, lesquels ne ménagèrent point leurs félicitations.

En commençant par le rez-de-chaussée, dans le vestibule, on aperçoit un grand panneau décoratif et diverses peintures allégoriques de René CREVEL, adaptations pour fresques murales qui révèlent chez cet artiste un sens inné de la composition.

À côté, figurent deux paysages de GÉNIER, peints à l'huile, avec une technique originale, audacieuse, qui demande un moment pour se familiariser avec le fort tempérament de l'auteur. G. DOUGLAS a envoyé deux portraits et deux paysages dont l'un extrêmement plaisant, tout plein de tonalités rares.

Dans le salon de lecture, BRUNNEMER montre une nature morte et deux portraits fort jolis de couleur. Claude CREVEL accroche deux aquarelles bien senties, surtout le *Pont du Diable*. Robert HARDOUIN fait voir une curieuse aquarelle documentaire, fidèlement exécutée après le débarquement de juin 1940 sur la plage de Courseulles (Calvados).

Georgette DESTIVAL ose allonger deux « Léda » qui gagneraient à être mieux construits, l'académie n'ayant jamais nuit aux tons les plus violents. On s'amuse à regarder, non loin, six agréables peintures sur verre de Mme G. ROBIN, qui donnent l'illusion du volume. Dans le même ordre d'idées, Mlle SEVIN présente de mignons paysages confectionnés en plumes d'oiseaux. Au-dessus : trois bonnes gouaches de DE FRANCE, élève de Jean CHIÈZE. Quant au maître, il nous montre des gravures sur bois, d'un métier très sûr.

Sur le même panneau sont fixées quelques sculptures sur bois de Marcel GROSEIL qui promettent. D'Hélène WASCART (17 ans), notons des petits sujets en terre glaise colorée qui font grand honneur à cette jeune modelleuse qui saisit les attitudes. Mme Ego a envoyé deux excellentes gouaches *Fleurs et Fruits* et trois petits paysages bien intéressants. D'ANGENSCHIEDT, ce sont trois aquarelles lumineuses de montagnes et de mer qui font

vis-à-vis à trois vigoureux dessins rehaussés de craie, par LÉVY-MURGIER, plus sobres de nuances.

Il est bon de retenir un fidèle *Saint-Cloud*, par GIRIS, qui a peint des choses moins bonnes au premier étage. Une mention spéciale doit être accordée à Mme ROGERS pour son aquarelle fluviale de premier ordre. De FROGER : un portrait accusé, sans plus. En montant l'escalier, deux portraits tristes *Méditation* et *Recueillement*, de THOMAS, à tendance moderne (jus et teintes plates) qu'on aimerait voir traiter un peu plus en matière.

En arrivant au premier étage, dès le couloir d'accès, on est frappé par un grand tableau de barques sur ciel d'orage, solide et puissant, de René CREVEL, toujours pareil à lui-même, et deux aquarelles vigoureuses : des marines bien entendu. Il y a aussi, de CUNOT, une nature morte dans des tons harmonieux et un bord de l'Eure réussi. Puis trois paysages de LERAY dont les valeurs d'ombre auraient gagné à être davantage étudiées. N'oublions pas quatre paysages classiques, de MILLÈTRE, assez justes mais un peu trop photographiques.

C'est le reproche que nous ferons à André LEBRETON qui, dans la salle, a fort bien dessiné deux paysages verts, mais qui est trop précis dans tous les détails. Dans cette grande salle, au hasard de la promenade, on voit plusieurs paysages de H. PENOTET (peintures et pastels), d'une sensibilité prenante. ASTIER montre deux paysages de chez nous, à côté de Claude CREVEL qui est en progrès à l'huile avec un paysage et une nature morte. C'est un jeune, moins encore toutefois que Jean DUCROS (14 ans), qui risque deux petits paysages. Et bien ! la facture du *Coin du Port* est bien intéressante et mérite tous les encouragements. Son père, Robert DUCROS a mis plusieurs peintures dont la meilleure est sa *Rue de Villefranche*, chaude et vive, mais attention aux couleurs employées pures...

E. URVANOWITZ a fait un fort envoi : cinq paysages apparentés dont nous préférons le *Petit Chemin*. De ci, de là, on découvre quelques aquarelles et lavis de M. GRANGER et nous en retiendrons le *Pont Neuf* vraiment compris. F. CADILLAC, dont nous considérons un paysage et une nature morte, est un peu gêné par la perspective. Pourquoi Gaston COPPENS ne montre-t-il qu'un seul paysage montagneux, lequel n'est pas du tout déplaisant ?

Marcel DEGA, lui, expose quatre peintures dont trois paysages des Pyrénées, francs et hauts en couleurs, et un *Etang de Ville-d'Avray*, qui nous remémore l'habileté de cet artiste à interpréter les eaux calmes ou tumultueuses. De TEMBOURET, il faut contempler trois sérieuses peintures dont *L'Atelier* du peintre est remarquable.

La lithographie est mise à l'honneur avec *Le Chaos*, de R. BAYARD qui démontre la saine méthode de ce graveur, et l'on regrette qu'il n'ait pas cru devoir donner d'autres belles œuvres. Il est vrai que sa dame rétablit bien l'équilibre par de charmants croquis et gouaches. Bravo ! Mme BAYARD-BUSIGNIES, tout cela est vivement enlevé. Qu'il y a de différence avec les aquarelles gouachées de Maurice BÉNEZECH, si douces, trop douces, sensibles, hypersensibles...

DAILLE a envoyé deux peintures aussi bonnes que précédemment, meilleures peut-être pour notre époque. On est aussi heureux de revoir les peintures de bateaux de LÉVY-MURGIER, moins mélancoliques que d'habitude ; sa palette devient plus vive et sa manière change sûrement avec un certain paysage : il s'est réformé : certains le regrettent, d'autres s'en félicitent.

Il est dommage que C.-F. MARÉCHAL n'ait produit qu'une nature morte, car sa science de la couleur est certaine. De Mme P. LACROIX, notons des chats quelconques et une peinture habile qui est son *Vase de*

Lilas. Henri CHAUMARD, dont nous avons vu un pastel au rez-de-chaussée, accroché à la cimaise des peintures de paysages bien construits. Non loin trônent cinq peintures de C. MUSY, qui sait dessiner mais devrait peindre de façon plus large, comme il l'a fait pour *Etang à Vittel*.

Quant à Robert HARDOUIN, il a certainement modifié son travail et peint, lui, beaucoup plus largement, surtout à l'huile, et ses formats sont d'ailleurs bien plus grands que par le passé, aussi, le résultat en est-il extrêmement satisfaisant; sa *Marine au Voilier Blanc* est splendide. D'autre part, ses trois aquarelles démontrent qu'il sait varier heureusement sa technique picturale et dans des genres différents.

On remarquera aussi, tout à côté, trois bons paysages de R. SONNOIS, qui choisit parfaitement ses sujets et les multiples peintures, excellemment traitées par Mme PIERRAT-REICHMANN dont l'ensemble de paysages et de fleurs clôt admirablement cette belle exposition qui durera jusqu'au dimanche 21 décembre inclus.

La Critique.

DANS LA POLICE

M. SAINT-MARCOUX, commissaire de police de Rueil-Malmaison, a été nommé commissaire de police à Saint-Cloud, en remplacement de M. HOUDARD.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

MEDAILLE D'HONNEUR DE LA POLICE

La Médaille d'Honneur de la Police a été décernée à MM. LAUROY, CHOQUET, BUCHERON, THOMAS, du Commissariat de police de Saint-Cloud. Nous leur adressons nos vives félicitations.

Histoire de Saint-Cloud

Saint-Cloud sous le Premier Empire 1804 - 1814

Plutôt que le compte rendu un peu trop sec des journaux, ouvrons de préférence la relation du comte de Clary : « A 10 heures, rassemblement chez l'ambassadeur d'Autriche d'où j'ai été avec Schönborne, à Saint-Cloud. On prend ici autrement soin des étrangers que chez nous et nous avons eu les meilleures de toutes les places. Le coup d'œil de cette superbe galerie de Saint-Cloud semblait magnifique. Les spectateurs étaient rangés des deux côtés, derrière des balustrades. Immédiatement devant moi se tenait le Prince de Schwartzemberg, blanc comme un meunier des pieds à la tête (il portait son uniforme blanc de feld-maréchal autrichien). A côté de lui se trouvait le tout petit duc de Frias, ambassadeur d'Espagne, figure inouïe, absolument le nain jaune. « Ma cousine Julie », femme de Joseph Bonaparte (1), sans pareille, m'a paru affreuse. Le coup d'œil de cette cour théâtrale portant de ravissants costumes, des manteaux de velours brodé, était extrêmement beau. Les chambellans sont en rouge, les écuyers en bleu, les maîtres des cérémonies en violet avec écharpe blanche... On apporta une table devant le trône. Les plumes à écriture étaient peintes en rouge et bleu, raffinement de gala qui m'a amusé. L'habit ponceau de l'Empereur lui allait fort bien. Il avait, je crois, le manteau court mais je ne m'en souviens plus. Madame Mère se trouvait à côté de lui; c'est tout à fait Madame Garzoni, un peu mieux cependant, avec

(1) Julie Clary.

l'air plus jeune et pas mauvaise tournure. En voyant toute cette famille si brodée et cette Madame Mère, je pensais à Monsieur Père, je me le représentais tout à coup sortant de ce grand vase et je me figurais son étonnement sur l'état des siens. De l'autre côté, dans un genre différent, j'imaginai l'étonnement de Marie-Thérèse assistant à ce mariage. Enfin, je voyais arriver dans cette galerie de Saint-Cloud, couverte de devises de son temps, Louis XIV, un almanach impérial de 1810 à la main, pour s'orienter sur les trônes d'Europe... »

Après le dîner, Leurs Majestés se rendirent au salon de famille et de là au théâtre en traversant en cortège les grands appartements et l'orangerie qui était illuminés de feux de couleurs variées. On donna *Iphigénie en Aulide*, interprétée par Talma, Mlles Duchesnois, Raucourt et Volnais, puis *Le Legs*, de Marivaux. Le comte de Clary, commentant la première pièce, écrit : « Pour moi, je n'ai pas pleuré, je crois à force d'attention. Quant aux courtisans, ils ne donnent signe de vie aux spectacles de la Cour que par de larges et fréquents baillements : « Dans *Le Legs*, Talma et Fleury jouèrent « divinement ». Après la représentation, Napoléon reconduisit l'Impératrice dans son appartement.

Des réjouissances nombreuses et des jeux publics avaient été préparés dans les jardins : une population immense, accourue de Paris et des bourgs environnants, à dix lieues de la ronde, y prit part malgré la pluie qui ne cessa de tomber toute la journée et une partie de la nuit. Des danses, des orchestres nombreux, dispersés dans les avenues principales du parc, donnaient à cette fête un mouvement et une gaieté extraordinaires en dépit du mauvais temps. Dans la soirée, de savantes illuminations éclairèrent bosquets, bassins et jets d'eau : l'aspect de la grande cascade en particulier était d'un effet « extraordinairement magique ». Debucourt en a laissé dans une estampe célèbre, le tableau féérique.

L'année suivante, la fête donnée à Saint-Cloud, à l'occasion du baptême du Roi de Rome (1) fut, dans son genre, non moins étonnante. Le parc avait été mis à la disposition du public qui, de Paris et des alentours, était accouru en foule. La fête populaire y commença dès 2 heures de l'après-midi; on avait multiplié dans le parc tous les jeux et tous les divertissements possibles: jeux de bagues, escarpolettes, mâts de cocagne avec dix prix affectés à chacun, danses de corde, escamoteurs, marionnettes, combats simulés, sauts périlleux, danses sur la pelouse, etc... A 4 heures eurent lieu les distributions de comestibles et de vin à 12 buffets disposés dans le parc. Pour éviter tout désordre, on avait organisé au préalable des loteries dont les billets gagnants donnaient accès à ces distributions. Avoient été prévus : 4.000 pains d'une livre, 4.000 pièces de comestibles (à 3,25 l'une); 72 pièces de vin. A 6 heures, Napoléon et Marie-Louise se promenèrent dans le parc en calèche découverte à travers la foule qui leur témoigna à grands cris son enthousiasme. Un peu plus tard, dans la soirée, 6 chaloupes canonnères exécutèrent sur la Seine un simulacre de combat naval, puis à 9 heures, les illuminations commencèrent. Le spectacle des cascades tout éclairées offrait un tableau vraiment magique; un feu d'artifice tiré de la plaine de Boulogne suivit.

Semblable animation se déroulait dans les jardins réservés. L'Orangerie, dont toutes les caisses décoraient le devant du château, était ornée de riches tentures. De petits temples, des kiosques, s'élevaient dans les bosquets. Toute l'avenue des Marronniers était décorée de guirlandes de verres de couleur des fontaines d'orgeat et de sirop de groseille étaient disposées de place en place de manière à ce que toutes les personnes de la fête puissent s'y rafraîchir. Toute cette partie du

(1) A Saint-Cloud, le 23 juin 1811, le baptême avait eu lieu à Paris, le 8 juin.

parc était illuminée par des pots à feu cachés dans les arbrisseaux et les massifs. On avait disposé 9.000 lampions sur les ifs et dans les bosquets; 2.400 lanternes de verres de couleur avec leur bougies éclairaient les tables du souper. Une attraction originale eut lieu à 9 heures du soir : Madame Blanchard, célèbre aéronaute (1), montant dans la nacelle de son aérostat, à l'extrémité du bassin des Cygnes et après s'être maintenue pendant un certain temps à une hauteur telle qu'elle put être vue de tous les spectateurs, elle s'élança dans les airs au signal donné par une fusée partie du château. Ayant acquis une certaine altitude, elle immobilisa son appareil et mit le feu à une étoile en artifice d'une grande dimension, suspendue autour de la nacelle. Cette étoile gigantesque et flamboyante, lança de ses pointes et de ses angles, pendant quelques minutes, une infinie d'autres petites étoiles, produisant sur la foule un effet prodigieux.

A un autre moment, on vit trois colombes partir du haut d'une colonne surmontée d'un vase de fleurs et venir offrir à Leurs Majestés d'ingénieuses devises. Dans toute la partie des jardins réservés, les illuminations, dessinées avec art par les architectes Percier et Fontaine, offraient un coup d'œil délicat et d'un goût parfait. De nombreux orchestres, cachés dans les arbres, augmentaient encore l'espèce d'enchantement dans lequel on se mouvait comme dans un conte des Mille et Une Nuits. Sur une pelouse, des danseurs et danseuses de l'Opéra simulaient par leurs costumes des bergers et des paysans allemands et dansaient des valse viennoises, rappelant à la jeune Impératrice les coutumes de son pays. Un théâtre en plein air avait été dressé au milieu des arbres et dans la soirée, un divertissement « La Fête du Village », fut jouée devant les souverains et toute la cour. Malheureusement, une pluie abondante se mit à tomber, jetant quelque trouble parmi les spectateurs qui tentèrent tant bien que mal de mettre à l'abri des arbres leurs somptueuses toilettes.

Telles étaient dans leurs grandes lignes les fêtes qui se donnaient à Saint-Cloud dès qu'une occasion se présentait. Le 15 août, pour la saint Napoléon, Percier et Fontaine étaient généralement appelés pour disposer dans ce cadre merveilleusement adapté, des fêtes non moins éclatantes.

D'année en année, Marie-Louise se plut davantage dans cette résidence, se passionnant pour les jardins et les serres, faisant acheter des châssis supplémentaires, des poteries, des claies d'osier, etc... Elle tenait à ce que ses appartements fussent abondamment garnis de fleurs. Avec la campagne de Russie, les absences de l'Empereur se firent plus nombreuses et plus longues. Marie-Louise et le Roi de Rome firent des séjours plus fréquents dans le palais devenu morne, malgré les représentations et concerts qui y avaient lieu régulièrement une ou deux fois la semaine.

Du 9 au 20 novembre 1813, se déroula le dernier séjour des souverains à Saint-Cloud. Par un triste soir d'automne, Napoléon arriva au château « dans une mauvaise voiture », venant directement de Mayence et apportant avec lui la nouvelle de nouveaux désastres militaires. Tous les jours, il y eut conseil sous la présidence de l'Empereur : conseil des ministres, conseil des finances, conseil de la guerre, conseil d'Etat, conseil privé, etc... Dans la séance du conseil d'Etat du 18 novembre, on décréta la création de deux armées de 100.000 hommes chacune; l'une formée à Turin, l'autre à Bordeaux.

Le 20 novembre, la Cour impériale quittait Saint-Cloud pour n'y plus revenir. Dès janvier 1814 s'ouvrit

(1) Elle était partie en ballon le jour de la naissance du Roi de Rome pour répandre dans les villes et les villages la nouvelle de cet heureux événement.

la campagne de France qui devait aboutir, le 31 mars, à l'entrée des alliés dans Paris. Le printemps ne vit donc plus la joyeuse arrivée de la Cour mais les grilles du palais durent s'ouvrir pour livrer passage aux vainqueurs, au prince de Schwartzemberg et à l'Etat-Major autrichien.

Le Domaine de Saint-Cloud en 1814-1815

Après six années d'une vie particulièrement brillante, le palais de Saint-Cloud va connaître des jours sombres, en 1814 et en 1815, amenés par l'occupation étrangère. A deux reprises, des armées victorieuses viendront cantonner dans cette demeure, apportant avec elles l'habituel cortège de pillages, de dégradations, de profanations. Par ailleurs, les fêtes données par l'occupant, les séjours et les réceptions des princes français sous la Première Restauration, continueront à maintenir au château son caractère de « maison de plaisance », comme au temps de Monsieur de Gondî.

Durant la campagne de France, ni l'Empereur, ni l'Impératrice n'eurent le loisir de songer à s'installer dans leur résidence favorite. Le 30 mars, malgré des succès locaux et des exemples de résistance magnifique, l'ennemi réussit à s'approcher de Paris. L'avant-garde des armées russes, commandée par un général français, Langeron, se dirigeait vers Saint-Cloud avec 2.000 hommes et la mission de s'emparer du pont, éternelle position-clef pour un investissement de la capitale. Le 31, dans la matinée, les troupes russes, fortes de 6.000 hommes, occupaient le bourg. Le même jour, la capitulation de Paris était signée et les armées, respectueuses du traité, épargnèrent la ville et le palais. Aucun habitant, relate un contemporain, n'eut à se plaindre de leurs pillages et de leurs exactions. Seule, une pendule disparut du palais.

Quelques jours plus tard, aux Russes, succédaient les Autrichiens. Leur état-major, commandé par le prince de Schwartzemberg, venait s'installer, le 7 avril, dans le château, pour y rester jusqu'au 3 juin. A Paris étaient arrivés en même temps le czar Alexandre, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II. Ce dernier, accompagné de ses fils, ne manqua pas de venir visiter l'ancien palais impérial. En leur honneur, on fit jouer les grandes eaux.

Des Anglais, à leur tour, se hâtèrent de venir admirer la demeure de leur puissant vaincu. L'une d'elle a laissé dans sa correspondance une description détaillée de ce palais où se fait jour toute son admiration : « L'intérieur de Saint-Cloud correspond en beauté à son extérieur. Les décorations et le mobilier sont plus magnifiques que ceux d'une bonne douzaine de palais du Sultan réunis ensemble. C'est d'un luxueux au-delà de toute imagination. L'Orangerie, quoique moins importante que celle de Versailles, est infiniment plus jolie et elle est considérée comme la plus belle de France... »

L'Empereur Alexandre, accompagné d'une suite nombreuse, vint lui aussi visiter le parc et le palais. Le prince de Schwartzemberg, nouvel hôte des lieux, y donna, le 16 mai, une fête grandiose, paraissant plus brillante encore par le concours des souverains et princes étrangers qui s'y rendirent. L'aristocratie royaliste française, ayant à sa tête le duc de Berry, y vint également, avide, elle aussi, de se trouver dans la demeure de Napoléon et de Joséphine. La fête rappelait par l'illumination du parc, le nombre des convives, le luxe des toilettes, celles qui s'y étaient données les années précédentes. Représentation, bal, souper, rien ne manquait.

Le départ des troupes d'occupation ayant été fixé au 3 juin, dès le 31 mai, des ordres furent donnés à

l'architecte Le Père, pour remettre le château en état, en vue d'un prochain séjour du roi. Remplacement des petits miroirs, soufflets, balais d'âtre, chandeliers de fer brisés ou emportés ainsi que le rapprochement des meubles et le battage de la literie furent les principaux travaux. Le mobilier des écuries avait davantage souffert; on estima les pertes en meubles cassés ou brûlés des écuries de Saint-Cloud, de la Porte-Jaune et du haras de Viroflay, à environ 1.800 francs.

Ce ne fut pas Louis XVIII mais son frère, Monsieur, comte d'Artois, qui vint s'installer, le 14 juin, à Saint-Cloud. Convalescent, il comptait sur le bon air et la beauté de la situation pour hâter sa guérison et raffermir ses forces. Son séjour dura six semaines. Une nouvelle petite cour avait pris possession des lieux, se montrant très fière d'en faire les honneurs aux visiteurs nombreux qui venaient saluer le prince. La comtesse de Boigne nous raconte sa visite à Saint-Cloud : « Monsieur nous en montrait les élégances avec grande satisfaction. Il disait en riant qu'on ne pouvait accuser Bonaparte d'avoir laissé détériorer le mobilier. La longue privation de ces magnificences royales les lui faisait apprécier davantage. Louis XVIII, en calèche, venait fréquemment; le duc de Berry s'y rendait à cheval; la duchesse d'Angoulême cherchait à y retrouver les souvenirs de sa petite enfance.

(A suivre).

H. KRANTZ-MANONCOURT,
Chargée de mission à la Direction des Beaux-Arts.

AVIS ET COMMUNIQUES

BAL DE NUIT chez les Médailleurs Militaires

La 168^e section des Médailleurs Militaires de Saint-Cloud-Garches-Vaucresson, se permet de rappeler qu'elle donnera son grand bal de la *Nuit du Nouvel An*, au soir du mercredi 31 décembre prochain.

On prédit un succès certain à ce bal élégant, où brillera l'excellent orchestre Jak Annet et qui sera animé par des initiatives heureuses.

On trouve les cartes d'entrée au bal (100 francs), chez GOPY, rue Royale; HOUEL, rue de l'Eglise et AUGADE, place du Pas.

ACHAT D'UN PIANO

L'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Laïques de Saint-Cloud, serait désireuse d'acquérir un piano destiné à lui permettre d'organiser ses sauteries bi-mensuelles, ses cours de danses rythmiques et d'une façon générale, de lui servir pour l'organisation de ses fêtes scolaires.

Les personnes qui auraient un instrument à vendre sont priées de vouloir bien se faire connaître au président de l'Association : M. Robert DUCROS, 13, rue Preschez, à Saint-Cloud.

CINÉ-CLUB DE SAINT-CLOUD

Le Ciné-Club de Saint-Cloud a repris ses séances en donnant, le mardi 25 novembre, au cinéma « Le Régent », le chef-d'œuvre de John Ford : *La Chevauchée Fantastique*.

Il a donné, le mardi 9 décembre, dans la salle de la Maison de la Culture Populaire, 26, rue Dailly, une séance consacrée au cinéma d'amateur. On y a vu des films d'amateurs clodoaldiens et des films scientifiques.

Une section de cinéma d'amateur est créée au sein du Ciné-Club. Les personnes que cette activité intéresse sont priées de téléphoner à M. DE FACES DE LATOUR, Mol. 57-49.

N.-B. — Nous rappelons que le Ciné-Club reçoit les adhésions à chaque séance.

LYCÉE DE GARÇONS

L'Administration et les Anciens Elèves de Lycée de Garçons prient toute personne susceptible de fournir des détails sur la mort, pour faits de guerre, d'élèves ou d'anciens élèves du Lycée de Garçons, de vouloir bien en référer au plus tôt à M. MONARD, directeur du Lycée, 108, boulevard de la République, Saint-Cloud.

ÉTAT CIVIL DU MOIS DE NOVEMBRE 1947

NAISSANCES

Jacques, Sylvain Pinset. — Jean, Claude, Charles Rodeghiero. — Jean, François, Raymond Labarde. — Jacky Pourpre. — Roland Rivella. — Jean, Pierre, Daniel Figuière. — Daniel Jaspard. — Françoise, Pierrette, Annette Conty. — Nicole, Germaine Lambert. — Jacques, Lucien, Christian Potier. — Jean, Yves, Henri Barsby. — Micheline, Françoise, Denise Michel. — Jean, Pierre Lharbaudière. — Eveline, Suzanne, Elise Valentin. — Marc Ambrosi. — Jean, Pierre Keravis. — Jean Tasarz. — Joël, Maurice Barat. — Pierre, Guillaume, Lucien Marissal. — Michel, Charles Cellier. — Jean, Pierre, Luc, René Olivier. — Jean, Sixte d'Antras. — Denis, Lucien, André Barret. — Michèle, Francine Chréten. — Georges, Robert, Paul Chemin. — Chantal, Danielle Adolf. — Marie, Thérèse, Michèle, Irène Missera. — Daniel, Marcel, Paul, Le Cam. — Michel, Lucien Salmon. — Gérard, François, René Lefèvre. — Michèle, Denise Crepet. — Jean, Pierre Tétaud. — Gérard, René, Auguste Meilleur. — Gérard, Arsène Martinez. — Danièle, Marie, Louise Fogg. — Alain, Georges Vassard. — Geneviève Massari. — François Duranceau. — Michel, René Carrillon. — Christine, Catherine, Claudine, Henriette Brossard. — Nicole Mary. — Francine, Madeleine, Germaine Bacciocchi. — Albert, Léonard, Roger Goasguen. — Jean, Pierre Rossi. — Monique Poncin. — Guy, Jean Rassat. — Annie, Louise, Madeleine Pecquet. — Gérard, Christian, Henri Dominique. — Monique Martin. — Margaret, Janine Moutier. — Alain, Henri, Désiré Huet. — Alain, Jean, Michel Le Nevez. — René, Pierre, Henri Bouveret. — Alain, Christian Bouju. — Josseline, Claude Thévenin. — Monique, Marthe, Madeleine Duboc. — Pierre, Yves, Jean Rampont. — Nicole, Renée, Chantal, Andrée, Louise Brebion. — Michèle, Renée Fablet. — Catherine, Marie, Eugénie Arcier. — Marie, Claude, Andrée Yver. — Françoise, Renée Le Roy. — Annie Robert. — Martine, Françoise Masselin. — Jean, François, Fernand, Maurice Riquet. — Marie, Françoise Mousnier. — Yvette, Marie, Marguerite Trouvé. — Georges, Pierre Delgado-Artola. — Dominique, Joseph, Marcel Gaidamour. — Pierre, Louis, Gustave Duchêne. — Florent, Jean, Henri, Jacques Staut. — Marcel, Hubert Baudeloque. — Michel, Jacques, Roger Pléau. — Jacques, Roger, Lucien Descoursières. — Patrick, Guy, Lucien Didelot. — Jean, Claude Saadoun. — Nicole, Léone Myltus. — Michèle, Lucette, Henriette Crevitz. — Jean, Claude, Maurice Fleury. — Nicole, Zarah, Marie Mebark. — Serge Abdalkader, Paul Tamcanian. — Michel, Richard, Marie Escriva. — Roger, André Servais. — Jacky, Fernand, Jules Ruel. — Yves, François, Roger Cournarie. — Claude, Charles, René Robillard. — Jean, Claude Fouché. — Pierre, Antoine, Marie Maugin. — Michel, Françoise Andrivon. — Patrick, André, Marcel Couet. — Rose, Albine Moretton. — Yvette, Pierrette, Jeanne, Berthe Petit.

MARIAGES

Victor, Vincent Desbourdes et Marcelle Legros. — Yves Airault et Laure, Marie, Jeanne Greciet. — Jacques, Louis Le Flamanc et Odette, Marie Leconte. — Jean Jouanneau et Madeleine, Alice Hochedez. — James, William Needham et Marie, Thérèse Jeandebeur. — Léandre, Paul Petit et Geneviève, Madeleine Pittance. — André, Guarnarius Kritzler et Madeleine Cornelli. — Jean, Antoine Bonissone et Jeanne Czaplowski. — Roland, Léon Bideaux et Andrée, Marie Delacroix. — Léon, Emile Mandereau et Huguette, Françoise Lossois. — Lucien Pasquet et Simonne, Amélie Feutelais. — Georges, François Guillemin et Geneviève Guinard.

DECES

Marie-Anastasie Fréri, veuve Pascal, 76 ans. — Pierre-Louis-Marie Le Pottier, 42 ans. — Paul Moulin, 62 ans. — Jean Marty, 79 ans. — Jacques-Lucien-Christian Potier, 3 jours. — Jean Dudognon, 47 ans. — Jérémie-Eugène-Justin Berger, 65 ans. — Alix-Marie-Louisa Salembier, veuve Gazères, 91 ans. — Malekeye-Djahan Kadjar, veuve Kadjar, 70 ans. — Marie-Jeanne Sinquin, veuve Wolff, 78 ans. — Paulette-Marie Morache, 47 ans. — Valentine-Marie-Louise Colas, 56 ans. — Louis-Marie Otterbein, 65 ans. — Berthe Schein, veuve Judenstein, 88 ans. — Margaret-Janine Moutier, 1 jour. — Eugène Bizot, 73 ans.